

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2024.00380**

**DEMANDE DE SUBVENTION – MISE EN SEPARATIF DE  
L'ASSAINISSEMENT – QUARTIER NORD-OUEST (SECTEUR  
CHEMIN DE LA CHAPELLE) PHASE 2 A 4  
A SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ.**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT que Saint-Etienne-Métropole souhaite lancer les travaux de mise en séparatif de l'assainissement – quartier Nord-ouest (secteur chemin de la Capelle) phase 2 à 4 à Saint-Christo-en-Jarez,

CONSIDERANT que le montant des travaux estimé à 1 659 871,07 € HT,

CONSIDERANT que cette opération peut bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'eau Loire Bretagne à 30% et du Département de la Loire,

CONSIDERANT la délibération n°2023.00714 du 21 décembre 2023, prise par Saint-Etienne-Métropole pour le respect de la charte de qualité des réseaux d'assainissement,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Saint-Etienne Métropole sollicite l'Agence de l'eau Loire Bretagne et le Département de la Loire en vue de l'attribution d'une subvention concernant l'opération telle que décrite ci-dessus.

**ARTICLE 2**

La dépense correspondante sera imputée au budget rattaché assainissement – section investissement - chapitre 13 – article 13 – destination FURARD-CHRI-264.

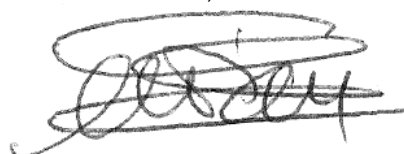
**ARTICLE 3**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

**ARTICLE 4**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 30/04/2024  
Le Président,



Gaël PERDRIAU

**RECU EN PREFECTURE**

Le 30 avril 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20240402-C20240038010

Date de mise en ligne : 30 avril 2024